

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Actions territoriales orientation et emploi</b>	<b>541</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur l'Union européenne et notamment les articles 106,107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
- VU** le règlement (UE) 2020/972 de la commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) no 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,
- VU** la réglementation européenne relative aux services d'intérêt économique général,
- VU** La communication de la Commission (2012/C 8/02) relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État aux compensations octroyées pour la prestation de SIEG
- VU** la décision 2012/21/UE de la Commission du 21 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106 §2, TFUE aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de SIEG
- VU** L'encadrement de l'Union européenne applicable aux aides d'État sous forme de compensations de service public (2012/C 8/03)
- VU** Le règlement (UE) n°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général
- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code du travail et notamment l'article L1511-1 et les suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants,  
L6111-3, L 6121-1 et suivants, L 8241-2,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1231-3, L1215-3,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son

avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,

- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de relance,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Actions territoriales orientation et emploi »

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la modification du règlement d'intervention du Fonds territorial Emploi Formation Orientation professionnels présenté en annexe 1,

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 30 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 200 000 € toutes charges comprises, à AFODIL pour son projet « Eco Mob'In49 » sur les territoires EFOP de Maine-et-Loire Sud et Ouest,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**APPROUVE**

la convention correspondante présentée en annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 4 000 € au titre du dispositif d'aide aux plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 8 125 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes de Nozay pour le soutien au déploiement de la plateforme Solution Partage,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 5 000 € au titre du dispositif d'aide aux plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 10 500 € toutes charges comprises, à Redon Agglomération pour le soutien au déploiement de Solution Partage,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**APPROUVE**

la modification du règlement d'intervention du dispositif Labellisation et promotion des initiatives des territoires présenté en annexe 3,

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 2 000 € au titre du dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » sur une dépense subventionnable de 4 165 € toutes charges comprises, au Centre d'animation Sociale Jean-Claude LAUDE de Champagné pour son projet Focus métier,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 5 000 € au titre du dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » sur une dépense subventionnable de 42 990 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour le projet de promotion des

métiers à travers des films de visites virtuelles d'entreprises,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la modification du règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forums et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations voté lors de la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 1er octobre 2012 présenté en annexe 4,

APPROUVE

les termes de la convention-type de soutien à l'organisation de salons et forums d'orientation aux organismes publics présentée en annexe 5,

APPROUVE

les termes de la convention-type de soutien à l'organisation de salons et forums d'orientation aux organismes privés présenté en annexe 6,

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € sur une dépense subventionnable de 94 000 € toutes charges comprises à l'IRT Jules Verne pour l'organisation du salon Tech Alternance,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention de 22 000 €, sur un montant subventionnable de 296 800 € toutes charges comprises, à Studyrama pour l'organisation du salon Formathèque 2022 de Nantes ;

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention selon le modèle destiné aux organismes privés présenté en annexe 6,

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 €, sur un montant subventionnable de 228 575 € toutes charges comprises, à la CARENE pour l'organisation du salon Trajectoires 2022 à Saint Nazaire

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention selon le modèle aux organismes publics présenté en annexe 5,

ATTRIBUE

une subvention de 8 000 € sur une dépense subventionnable de 61 500 € toutes charges comprises, à la CCI du Maine-et-Loire pour l'organisation de la Nuit de l'Orientation 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

**ATTRIBUE**

une subvention de 15 000 €, sur un montant subventionnable de 147 865 € toutes charges comprises à l'association Votre Métier Demain pour l'organisation du Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers 2022 à Laval,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention selon le modèle aux organismes privés présenté en annexe 6,

**ATTRIBUE**

une subvention de 30 000 €, sur un montant subventionnable de 281 125 € toutes charges comprises, à l'association FormaSarthe pour l'organisation de son salon 2022 au Mans,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention selon le modèle aux organismes privés présenté en annexe 6,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 30 000 € pour la prise en charge des dépenses afférentes à des manifestations ou actions territoriales liées à l'orientation, la formation et l'emploi.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs